



Et si vous pouviez économiser des milliers d'euros sans changer de banque ni de prêt ?

Saviez-vous qu'avec la loi Lemoine, vous avez le droit de **résilier votre assurance emprunteur à tout moment**, même après la première année de votre prêt immobilier ?

Pourtant, 7 Français sur 10 ignorent qu'ils paient souvent **trop cher** leur assurance, parfois jusqu'à **2 fois plus** que nécessaire.

En comparant les offres, vous pourriez réduire vos mensualités de plusieurs dizaines, voire centaines d'euros par an, **sans frais ni formalité complexe**.

Chez **Rassurez-vous**, nous analysons gratuitement votre contrat actuel et vous proposons des solutions **sur mesure**, adaptées à votre situation, pour vous faire bénéficier des **meilleurs tarifs du marché**.

Et bonne nouvelle : changer d'assurance n'affecte pas votre prêt, et les **économies sont immédiates** !

Ne laissez pas votre banque profiter de votre fidélité : **un simple coup de fil ou un email peut tout changer**.

Contactez-nous dès aujourd'hui pour un audit **sans engagement** et commencez à économiser dès demain !

Mathieu Bonard
Courtier en assurance
N° Orias : 25006612



07 61 33 38 48



contact@rassurezvous.fr

